

à l'agriculture, je dirai que je crois les bien lire, ce qui est mieux qu'il ne saurait faire.

Force m'est de conclure que le gouvernement doit s'imaginer que le Canadien moyen ne peut comprendre ce que laissent supposer des subsides provisoires ou bien qu'il s'en soucie fort peu. Tant que le gouvernement continuera de faire fi des droits fondamentaux du Parlement, un groupe minoritaire qui cherche à se rendre utile ne peut exercer son rôle. Et, puisque nous parlions de lecture, monsieur le président, je suis de ceux qui ont suivi le conseil de l'Orateur et j'ai lu Beauchesne. Un paragraphe de cet ouvrage m'a particulièrement frappé. C'est un extrait d'un discours qu'Edmund Burke a prononcé en 1784 et où il souligne que le rôle du parlementaire ne doit pas se confiner aux seuls intérêts de sa circonscription mais s'étendre à toutes les affaires de son pays.

Dans cette optique, j'aimerais dire quelques mots du traité sur l'énergie du Columbia. Depuis longtemps, nos parlementaires et nos chefs de file s'inquiètent de voir que la culture américaine envahit de plus en plus nos périodiques, notre radio, notre télévision et notre industrie privée. Nos journaux et nos parlementaires ont réclamé à grands cris que cesse cette tendance et cette fuite de bénéfices canadiens vers les coffres de l'industrie américaine, mais le gouvernement refuse quand même de débattre ce qui pourrait être la plus colossale cession de nos ressources naturelles dans l'histoire de notre jeune nation.

Je suis le premier à admettre que je ne connais pas grand-chose au sujet du traité du Columbia, mais j'ai appris il y a longtemps que la différence entre le sage et l'idiot, c'est que le sage sait qu'il ne connaît pas grand-chose; et lorsque d'illustres Canadiens comme le général McNaughton expriment des doutes et semblent croire que le traité n'est pas dans l'intérêt le mieux compris du Canada, j'estime que le Parlement a le devoir de débattre la question dès que possible, même si le débat ne servait qu'à convaincre la population canadienne qu'il s'agit d'un bon traité. En tout cas, je ne comprends pas la réticence du gouvernement à faire examiner à fond la valeur du traité si, en réalité, il est bon pour le pays et, dans le cadre de notre discussion sur cet accord, nous devrions bien faire comprendre à la Chambre qu'est révolue depuis longtemps l'époque où nous vendions notre droit d'aïnesse et le droit des générations futures pour des avantages immédiats.

En ma qualité de nouveau venu, je suis d'avis que l'heure réservée aux mesures d'initiative parlementaire est la plus fertile et je crois que cette heure fait le partage entre les parlementaires intéressés et ceux

qui, il y a dix minutes, s'efforçaient de rire de mes observations. Je veux m'élever au-dessus des considérations d'ordre politique pour rendre hommage aux députés qui siègent dans ce coin de la Chambre, dans le Nouveau parti, et qui ont présenté au cours de cette heure tant de mesures si utiles mais qui, à l'avantage des conservateurs, sont constamment étouffées.

Si je me suis senti à l'aise pour parler du fleuve Columbia, je suis encore plus à l'aise pour parler des provinces de l'Atlantique. Même si je n'y habite pas, je suis heureux de dire que mes parents sont nés à Halifax et je suis absolument convaincu que le Canada ne saurait être prospère tant qu'un secteur du pays ne le sera pas. Le temps est révolu où l'on pouvait avoir deux normes de prospérité au Canada, que ce soit dans le domaine économique ou dans celui des occasions de développement et que celles-ci soient du ressort des sociétés de la Couronne ou des ministères de l'État.

L'un des passages du discours du trône qui, à mon avis, révélait avec précision que le gouvernement se proposait de prendre des mesures au sujet de notre économie, c'est celui qui parlait de l'établissement d'un Office d'expansion économique de la région atlantique mais, plus tard, j'ai été renversé de constater à quel point le gouvernement comprend peu les problèmes qui se posent au Canada.

Nous avons là l'occasion toute trouvée, mais au lieu d'accorder à cet office l'autorité nécessaire à la mise à exécution de projets, au lieu d'établir un office qui eût des fonds à sa disposition...

M. le président: A l'ordre! L'honorable député de Verdun aborde en ce moment un sujet qui a déjà été réglé par la Chambre et, par conséquent, tout ce qu'il dira à cet égard ira à l'encontre du Règlement.

M. Mackasey: Dans ce cas, monsieur le président, je traiterai d'un autre conseil, qui n'a pas été approuvé par la Chambre et qui pourtant aurait dû l'être depuis longtemps déjà. Je veux parler du Conseil du centenaire à la tête duquel le chef du gouvernement a dit qu'il nommerait éventuellement un président. Il se peut que les avis soient partagés au sujet de l'élaboration des plans, mais nous savons tous que ce travail est nécessaire, sous une forme ou sous une autre, et je croyais que les plans établis par le gouvernement en ce qui concerne la célébration du centenaire du Canada étaient plus avancés que cela. Je parle ici tout particulièrement du Conseil du centenaire. Voilà